

LA BOUSSOLE

PÔLE CULTUREL ET TOURISTIQUE

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE SAINT-DIÉ-DES-VOSGES

La Boussole – Médiathèque intercommunale de Saint-Dié-des-Vosges

Charte documentaire

Objet de la charte

La charte documentaire de la Boussole, médiathèque intercommunale de Saint-Dié-des-Vosges est destinée à rendre publics les grands axes de sa politique documentaire. Elle présente les principes selon lesquels sont constituées et gérées les collections.

Elle décrit et détermine la répartition des fonds en différents secteurs, les critères de sélection, d'exclusion ou d'élimination, les supports qui font l'objet d'acquisition.

Cette charte sera précisée par des fiches domaines qui détermineront, en fonction du cadre budgétaire, les priorités à mettre en œuvre.

Elle a été élaborée pour répondre aux missions définies dans le Projet Scientifique, Culturel, Educatif et Social (PSCES) de la Médiathèque intercommunale de Saint-Dié-des-Vosges.

I) Missions de la Boussole

La Boussole est un service public qui s'appuie sur les principes énoncés dans la Charte des Bibliothèques élaborée par le Conseil Supérieur des Bibliothèques (1991) et le Manifeste de l'Unesco sur les Bibliothèques publiques (1972).

« Les services qu'elle assure sont également accessibles à tous, sans distinction d'âge, de race, de sexe, de religion, de nationalité, de langue ou de condition sociale ».

(Manifeste de l'Unesco sur les Bibliothèques publiques, 1972).

La médiathèque intercommunale exerce ses missions sous la responsabilité des instances politiques et administratives de la Communauté d'agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Une médiathèque au service de la population de son territoire

La Boussole, médiathèque tête du réseau de lecture publique de Saint-Dié-des-Vosges est destinée à rayonner aussi bien auprès du public de la ville de Saint-Dié-des-Vosges qu'auprès de l'ensemble du territoire couvert par la Communauté d'Agglomération.

Elle doit proposer à tous les publics des collections pluralistes (mais non exhaustives) sur des supports variés et adaptés aux pratiques des usagers.

Les collections des médiathèques jouent un rôle déterminant dans l'accès à la culture et la construction personnelle de chacun. Elles sont à la fois des outils de formation pour tous les âges de la vie, des outils d'émancipation personnelle et de développement de l'esprit

citoyen, mais également des outils d'épanouissement et de sociabilisation. Dans un contexte d'éclatement de l'information, la sélection des contenus, le traitement de l'information et la médiation constituent les apports de la médiathèque. Elle a pour ambition de répondre aux besoins et demandes des usagers mais également de développer la curiosité en invitant à la découverte, de développer l'esprit critique et de favoriser les apprentissages au travers d'un nouveau rapport aux savoirs.

La Boussole doit répondre aux missions suivantes (extraites du PSCES) :

- attractivité et animation du territoire notamment au travers de la géographie et du voyage
- culture et citoyenneté
- conservation et valorisation de la mémoire et du patrimoine régional
- éducation, formation, autoformation et apprentissages

L'offre documentaire de la médiathèque de la Boussole

Les collections de la Boussole sont organisées autour de pôles thématiques destinés à couvrir l'ensemble des champs de la connaissance et à respecter le pluralisme des opinions. Les caractéristiques présidant à la constitution des collections de chacun de ces pôles seront précisées par des fiches domaines.

Les priorités définissant les grandes orientations de la politique documentaire de la Boussole sont les suivantes :

- Valorisation des documents du fonds local
- Valorisation des documents sur la géographie et les récits de voyage en raison des liens avec le Festival International de Géographie (FIG) de Saint-Dié-des-Vosges
- Valorisation des documents sur la formation, l'autoformation et les apprentissages
- Valorisation du « Facile à lire », démarche initiée par le Ministère de la Culture, l'Association des bibliothécaires de France (ABF), l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (Anlci), et la Fédération interrégionale du livre et de la lecture, pour lutter contre l'illettrisme.

Ces grands axes sont liés aux spécificités du territoire desservi par la médiathèque de la Boussole.

Le cas particulier des collections patrimoniales de la Boussole

La médiathèque de la Boussole assure la conservation et la valorisation de documents patrimoniaux (fonds issus des confiscations révolutionnaires et autres fonds). Ces documents ne sont pas assujettis au cadre édicté dans ce document, ils font l'objet d'une charte particulière. Le public aura accès aux documents des magasins de la Boussole en faisant la demande auprès du personnel de la médiathèque sur place ou en ligne. Certains documents ne sont pas empruntables et ne seront accessibles que pour une consultation sur place.

II) Sélection et élimination des documents

II.A) Critères de sélection

« Les collections des bibliothèques des collectivités publiques doivent être représentatives, chacune à son niveau ou dans sa spécialité, de l'ensemble des connaissances, des courants d'opinion et des productions éditoriales. Elles doivent répondre aux intérêts de tous les membres de la collectivité à desservir et de tous les courants d'opinion, dans le respect de la Constitution et des lois. »

(Charte des Bibliothèques, Conseil Supérieur des Bibliothèques, 1991).

La sélection de documents n'est pas le résultat de choix isolés et individuels. Elle s'effectue en concertation par un groupe de bibliothécaires grâce à une veille permanente et l'utilisation d'outils et de sources professionnels. Elle s'inscrit dans un cadre budgétaire déterminé par l'autorité de tutelle. L'ensemble constitue une offre documentaire raisonnée.

Les critères de sélection des documents sont les suivants :

Pluralisme

Les collections de la Boussole sont destinées à desservir l'ensemble des publics et à représenter l'ensemble des courants d'opinion, dans la mesure où elles respectent la législation en vigueur (code Pénal : loi 90-615 du 13 juillet 1990 sanctionnant les discriminations ethniques, racistes, religieuses).

Exclusion

Sont exclus des collections les documents incitant à la discrimination, à la haine, les documents négationnistes, les documents de propagande, de prosélytisme et les documents à caractère pornographique.

Niveaux

Les collections de la Boussole doivent comporter des documents de vulgarisation et d'initiation toutes thématiques confondues.

En fonction de son territoire, du sujet et de son public la Boussole peut également proposer des documents plus spécialisés sans pour autant dépasser le niveau de premier cycle universitaire. Les niveaux de chaque thématique seront précisés dans les fiches domaines.

Supports

Les collections de la Boussole sont multisupports et s'attachent à correspondre aux usages actuels.

Les types de support proposés sont :

Livres

Périodiques

CD

Vinyles

DVD

Livres CD

Partitions

Livres d'artistes

Jeux vidéo

Jeux de société

Instruments de musique

La Boussole peut également mettre à disposition des ressources en ligne en libre accès ou nécessitant un abonnement spécifique, souscrit par l'établissement public.

Les acquisitions se font conformément à la loi sur le droit de prêt (loi 2003-517 du 18 juin 2003 relative à la rémunération au titre du prêt en bibliothèque). Certains supports (DVD) sont acquis auprès de fournisseurs ayant au préalable négocié les droits de prêt et/ou de consultation avec leurs éditeurs.

Certains supports peuvent faire l'objet de règles de communication spécifiques.

Langues

Les documents en langue française sont privilégiés dans les acquisitions. Néanmoins des ouvrages (de fiction et documentaires) et des méthodes de langue en langues étrangères seront également mis à disposition des usagers dans un but d'apprentissage, de pratique des langues et d'interactions culturelles.

Tous les documents constituant les collections de la Boussole sont recensés dans le catalogue commun informatisé consultable sur internet ou dans les médiathèques du réseau. Ils relèvent de la lecture publique et ne sont donc pas destinés à être systématiquement conservés.

II.B) Élimination et renouvellement des documents

Les collections des médiathèques sont en constant renouvellement afin de favoriser la fiabilité de l'information et de maintenir une offre de qualité à destination des usagers. Ce renouvellement dont le principe a été validé par le Conseil Communautaire (délibération 2018/04/22 du 27 mars 2018) et le Conseil Municipal de Saint-Dié-des-Vosges (délibération 150062 du 26 juin 2015) débouche sur la réorientation ou sur l'élimination du document.

III) Demandes et suggestions d'achats des usagers

Suggestions d'achats

Les suggestions des usagers peuvent être effectuées sur place ou en ligne. Elles sont étudiées par les acquéreurs de la Boussole en fonction des critères des fiches domaines, de cette charte et des contraintes budgétaires. Une réponse par écrit est systématiquement apportée.

Dons et legs

Les dons et legs d'organismes ou de particuliers ne sont acceptés que s'ils participent à la cohérence des collections et sous réserve que la cession soit définitive. Le donateur accepte que la médiathèque en dispose librement, les transmette à d'autres structures ou les élimine.

IV) Responsabilités et mise en œuvre de la politique documentaire

L'ensemble des collections et des acquisitions est sous la responsabilité du conservateur en chef, directrice de la lecture publique de la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges.

Celle-ci peut être déléguée au bibliothécaire responsable de la politique documentaire qui rendra compte régulièrement de ses activités .

L'application de cette charte lors du processus d'acquisition est confiée aux acquéreurs de la Boussole.

Cette charte prend tout son sens dans la médiation des contenus à disposition.